

Les prix qui suivent sont des prix valables au 22 Avril 2005. Ils sont donnés afin de fixer les idées si on ne dispose pas des prix exacts. Mais dans tous les cas il sera préférable de se procurer l'ensemble des tarifs auprès des distributeurs ou des prestataires de services.

ELECTRICITE

Electricité - Tarif Bleu Clients domestiques					
Puissance souscrite (kVA)	Option BASE		Option HEURES CREUSES (1)		
	Abonnement annuel Euros TTC	prix du kWh cents d'euro TTC	Abonnement annuel Euros TTC	prix du kWh Heures pleines cents d'euro TTC	prix du kWh Heures creuses cents d'euro TTC
6	58,92	10,422	102,24	10,422	6,293
9	116,23	10,422	183,48	10,422	6,293
12	166,80	10,422	264,72	10,422	6,293
15	217,32	10,422	346,08	10,422	6,293
18	267,84	10,422	427,32	10,422	6,293
24	447,24	10,422	714,48	10,422	6,293
30	626,64	10,422	1001,76	10,422	6,293
36	806,04	10,422	1314,55	10,422	6,293

- Taxes : TVA 5,5 % incluse sur les abonnements, et de 19,6% sur les consommations, les taxes locales, et la CCSPE.

- Etablies sur décision des collectivités locales, les taxes municipale (0 à 8%) et départementale (0 à 4%) portent sur 80 % du montant de l'abonnement et de la consommation. Ici on a inclus des taxes locales de 12%.

- La CCSPE (Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité) est égale à 0,0033 euro HT/kWh.

Source : Electricité de France. Bareme du 01/01/04.

(1): les horaires sont déterminés localement par les centres EDF GDF SERVICES.

Electricité - Tarif Bleu - Option Tempo							
Puissance souscrite kVA	Abonnement annuel Euros TTC	Jours Bleus (1)		Jours Blancs (2)		Jours rouges (3)	
		Heures creuses (4)	Heures pleines	Heures creuses (4)	Heures pleines	Heures creuses (4)	Heures pleines
Prix du kWh - cents d'euro TTC							
9	157,64	4,314	5,389	8,928	10,606	16,675	46,876
12 - 18	215,90	4,314	5,389	8,928	10,606	16,675	46,876
24 - 30	397,13	4,314	5,389	8,928	10,606	16,675	46,876
36	533,58	4,314	5,389	8,928	10,606	16,675	46,876

- Taxes : TVA 5,5 % incluse sur les abonnements, et de 19,6% sur les consommations, les taxes locales, et la CCSPE.

- Etablies sur décision des collectivités locales, les taxes municipale (0 à 8%) et départementale (0 à 4%) portent sur 80 % du montant de l'abonnement et de la consommation. Ici on a inclus des taxes locales de 12%.

- La CCSPE (Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité) est égale à 0,0033 euro HT/kWh.

Source : Electricité de France. Bareme du 01/01/04.

(1): jours bleus: 300 jours par an. Les dimanches sont des jours bleus.

(2): jours blancs: 43 jours par an.

(3): jours rouges: 22 jours par an, choisis entre le 1er novembre et le 31 mars (hors samedi et dimanche).

(4): heures creuses: jours bleus, blancs et rouges de 22h à 6h.

Les prix qui suivent sont des prix valables au 22 Avril 2005. Ils sont donnés afin de fixer les idées si on ne dispose pas des prix exacts. Mais dans tous les cas il sera préférable de se procurer l'ensemble des tarifs auprès des distributeurs ou des prestataires de services.

Electricité - TARIF JAUNE BASE (36 à 250 kVA)								
		Abonnement annuel	Hiver (1)			Eté (1)		
			Heures pleines		Heures creuses (3)	Heures creuses (3)		
Version tarifaire		euros TTC / kVA souscrit	en pointe (2)	hors pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
			Prix du kWh cents d'euro TTC					
Utilisations longues	UL	50,39	9,821	9,821	7,050	3,617	2,901	
Utilisations moyennes	UM	16,71	14,244	14,244	9,642	3,786	3,071	
Dépassement de puissance			Coefficients réducteurs de puissance (4)					
euros TTC / heure		12,88	UL	0,52	0,36	0,20		
			UM	Pas d'effacement possible				

- Taxes : TVA 5,5 % incluse sur les abonnements, et de 19,6% sur les consommations, les taxes locales, et la CCSPE.

- Etablies sur décision des collectivités locales, les taxes municipale (0 à 8%) et départementale (0 à 4%) portent sur 30 % du montant de l'abonnement et de la consommation. Ici on a inclus des taxes locales de 12%.

- La CCSPE (Contribution aux Charges de Service Public de l'Electricité) est égale à 0,0033 euro HT/kWh.

Les puissances vont de 6 kVA en 6 kVA entre 36 kVA et 108 kVA inclus et de 12 kVA en 12 kVA au delà.

(1)Hiver: Novembre à mars inclus. Eté : avril à octobre inclus.

(2):Pointe: deux tranches de 2 heures sauf dimanche en décembre, janvier, février, en général de 9h à 11h et de 18h à 20h.

(3) Heures creuses : 8h/jour (tous les jours).

(4) Une réduction de la prime d'abonnement pour effacement de puissance est consentie lorsque la puissance souscrite est réduite pendant les périodes d'hiver: heures pleines (en pointe ou hors pointe) et heures creuses. Une seule dénivelée de puissance est autorisée. On applique alors le coefficient réducteur de puissance correspondant à l'écart de puissance entre les deux niveaux de puissance souscrits.

Exemple1: si la puissance souscrite en HPH (pointe et hors pointe) est de 102 kVA et de 156 kVA en HCH (et donc en HPE et HCE), la prime d'abonnement sera: $(102 + (156-102)*0,36) * \text{Abonnement annuel} = 121,44 * \text{Abonnement annuel}$.

Exemple2: si la puissance souscrite en HPH pointe seule est de 102 kVA et de 156 kVA en HPH hors pointe et en HCH (et donc en HPE et HCE), la prime d'abonnement sera: $(102 + (156-102)*0,52) * \text{Abonnement annuel} = 130,08 * \text{Abonnement annuel}$.

Source : Electricité de France. Bareme du 01/01/04.

Electricité - TARIF VERT A5 (<10000 kW)								
		Abonnement annuel	Hiver (1)			Eté (1)		
			Pointe (2)	Heures pleines	Heures creuses (3)	Heures pleines	Heures creuses (3)	
Version tarifaire		euros TTC / kW souscrit	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	
			Prix du kWh cents d'euro TTC					
Très longues utilisations	TLU	114,32	6,663	5,187	4,045	3,205	2,135	
Longues utilisations	LU	70,26	11,628	6,808	4,698	3,391	2,299	
Moyennes utilisations	MU	41,78	16,464	8,421	5,372	3,655	2,531	
Courtes utilisations	CU	17,72	24,007	10,916	6,399	3,940	2,769	
			Energie réactive			cents d'euro TTC / kVARh)		2,098
Version tarifaire			Coefficients réducteurs de puissance (4)					
TLU			1,00	0,76	0,31	0,15	0,06	
LU			1,00	0,76	0,31	0,15	0,06	
MU			1,00	0,76	0,31	0,15	0,06	
CU			1,00	0,77	0,33	0,18	0,08	

Taxes : TVA 5,5 % incluse sur les abonnements, et de 19,6 % sur les consommations et la CCSPE.

(1): Hiver: Novembre à Mars, Eté: Avril à Octobre.

(2): Pointe: 2fois 2h/jour (en général de 9h à 11h et de 18h à 20h) de Décembre à Février (sauf le dimanche).

(3): Heures creuses: 8 h par jour et dimanche toute la journée.

(4): On peut souscrire une puissance différente pour chaque période tarifaire mais toujours en ordre croissant de la pointe vers HCE.

Le calcul de la prime d'abonnement se fera de la manière suivante: on calcule la valeur de la puissance réduite Pr:

Soit P1 la puissance en pointe, P2 en HPH, P3 en HCH, P4 en HPE et P5 en HCE.

Soit Cr2, Cr3, Cr4, Cr5 les coefficients réducteurs de puissance HPH, HCH, HPE, HCE correspondants à la version tarifaire choisie.

$Pr = P1 + (P2-P1)*Cr2 + (P3-P2)*Cr3 + (P4-P3)*Cr4 + (P5-P4)*Cr5$

La prime annuelle est égale à Pr fois le cout annuel du kW correspondant à la version tarifaire choisie.

Exemple: Version tarifaire: TLU, Puissances souscrites: PTE=200kW, HPH=220kW, HCH=250kW, HPE=300kW, HCE=350kW

$Pr = 200 + (220-200)*0,76 + (250-220)*0,31 + (300-250)*0,15 + (350-300)*0,06 = 235kW$ et Abonnement annuel = $235*111,03=26092,05$ Euros

Source : Electricité de France. Bareme du 01/01/04.

Les prix qui suivent sont des prix valables au 22 Avril 2005. Ils sont donnés afin de fixer les idées si on ne dispose pas des prix exacts. Mais dans tous les cas il sera préférable de se procurer l'ensemble des tarifs auprès des distributeurs ou des prestataires de services.

Gaz Naturel

Tarif		Forfait	Base	BO	B1	B2I	B2S Hiver (2) Eté (2)	
Consommation annuelle indicative		Cuisson uniquement	< 1000 kWh	1000 à 6000 kWh	6000 à 30000 kWh	30000 à 350000 kWh	de 350 000 kWh à 5 GWh	
Abonnement (1) - Euros TTC			25,32	35,95	125,21	187,62	797,58	
Prix du kWh <small>pcs cents d'euro TTC</small>								
niveau de prix (3)	1		6,160	4,950	3,270	3,110	3,075	2,439
	2		6,160	4,950	3,340	3,180	3,148	2,512
	3		6,160	4,950	3,410	3,250	3,221	2,585
	4		6,160	4,950	3,480	3,320	3,294	2,658
	5		6,160	4,950	3,550	3,400	3,367	2,730
	6		6,160	4,950	3,620	3,470	3,440	2,803

Taxes : TVA incluse de 5,5% sur les abonnements et de 19,6 % sur les consommations.

Pour passer au prix du kWh pci multiplier par 1,11.

(1):tarif Base: la valeur indiquée correspond à la redevance de location et d'entretien de compteur pour un débit moyen compris entre 5 et 10 m3/h.

(2): Hiver: Novembre à Mars inclus; Eté: Avril à Octobre inclus.

(3): le niveau de prix dépend de la ville desservie. Se renseigner auprès de GdF pour plus de précision.

Niveau 1 :	Agen, Aix en Provence, Angers, Angoulême, Arras, Auch, Avignon, Bayonne, Bordeaux banlieue, Chalon sur Saône, Charleville, Châteauroux, Dijon, Douai, Evreux, Grenoble (banlieue), La Roche-sur-Yon, Laval, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nîmes, Orléans, Paris (proche banlieue), Pau, Reims, Rouen, St-Dizier, St-Etienne, St-Quentin, Tarbes, Thionville, Toulouse, Tours, Troyes, Valence, Valenciennes, Vienne
Niveau 2:	Amiens, Annecy, Besançon, Blois, Boulogne, Bourges, Brest, Caen, Carcassonne, Clermont-Ferrand, Epinal, Le Mans, Limoges, Montauban, Moulins, Mulhouse, Nevers, Paris intra muros, Périgueux, Poitiers, Quimper, Rennes, St Brieuc, Toulon, Vannes,
Niveau 3:	Alençon, Auxerre, Bourg en Bresse, Chartres, Cherbourg, La Rochelle, Le Puy, Montbéliard, Perpignan, Nice, Tulle
Niveau 4:	
Niveau 5:	Aurillac, Cahors, Rodez.
Niveau 6:	
Villes où le gaz n'est pas distribué par GdF : Bordeaux, Grenoble, Strasbourg.	
Source : Gaz de France (tarif au 15/11/2004).	

Fioul Domestique

Tarif	livraisons annuelles	Prix du kWh <small>pcs</small>	Prix du kWh <small>pci</small>
<small>cents d'euro TTC</small>			
C0	1 à 2 m3	5,327	5,700
C1	2 à 5 m3	5,213	5,578
C2	5 à 14 m3	5,074	5,429
C3	14 à 27 m3	4,954	5,301
C4	> 27 m3	4,815	5,152

(2)

(1)

(2)

(2)

(1)

Les prix du tableau ci-dessus sont donnés à titre purement indicatif et n'ont pas de valeurs officielles à l'exception des tarifs C1 et C4.

Pour passer au prix du kWh pci multiplier par 1,07.

Le prix du kWh est calculé pour un fioul d'une densité de 0,84 et de pouvoir calorifique supérieur égal à 12780 kWh/tonne.

(1): moyenne nationale (toutes zones confondues) obtenue à partir des valeurs fournies par les principaux distributeurs. Moyenne constatée depuis le 01/01/2000. Source: Ministère de l'industrie.

(2): Valeurs estimées par nous-mêmes à partir des tarifs C1 et C4 et des écarts de prix à l'hectolitre généralement constatée avec les autres tarifs.